

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Rhône

COMMUNE DE
LES HALLES
69610

Tel 04 74 26 62 70

ARRETE DU MAIRE N° 2-2018

Objet : REGLEMENTATION DES COUPURES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – EXTINCTION NOCTURNE PARTIELLE DE 23H30 A 5H30

Le Maire de la Commune de LES HALLES (Rhône)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 30 en date du 20 septembre 2017, visée en Préfecture le 2 octobre 2017, relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE

Article 1 : A compter du 14 mars 2018, l'éclairage public sera totalement interrompu de 23 heures 30 à 5 heures 30, sur l'ensemble de la commune. Des panneaux d'information seront installés aux entrées de la commune.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Préfet du Rhône,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Rhône,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental du Rhône,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Laurent de Chamousset,
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président du SYDER.

Fait à LES HALLES le 13 mars 2018

Le Maire, Isabelle GOUBIER.

